

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 6 avril 2024**

**Public : 0 personne**

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 avril à neuf, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

**Date de convocation : 21 mars 2024**

**Présents :** Mme Claudette SORIN, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, Mme Armelle CLÉMENT, Mme Florence BOUSSION, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Christian DUCHATELLE, M. Arnaud CLÉMENT.

**Absents excusés :** Mme Martine ROLANDEAU qui donne procuration à Mme Claudette SORIN, M. Patrick JULIEN, M. Yann PERTHUIS

**Secrétaire de Séance :** M. Christian DUCHATELLE

**Approbation du procès-verbal du 16 février 2024**

Il est approuvé à l'unanimité.

***DÉLIBÉRATIONS :***

**Taux d'imposition des taxes locales directes pour 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **décide de ne pas augmenter** les taxes d'imposition pour l'année 2024 à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : **45.60 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **51.29 %**
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : **15.51 %**

**Pour un produit fiscal attendu de 238 204 €**

**Subventions pour l'année 2024**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

**Compte 6574 :**

ADMR 41	470.00 €
ASSAD	270.00 €
FSE (St Laurent)	264.00 €

Souvenir Français	50.00 €
Secours Populaire Mer	40.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers St Laurent	80.00 €
CAUE	110.00 €
Comité des Fêtes	270.00 €
Jeux 14 juillet versé au Comité des Fêtes	50.00 €
UNC-UNCAFN	270.00 €
UNRPA	270.00 €
SOLOGNE DANCE COUNTRY 41	120.00 €
Coopérative Scolaire	570.00 €
CMAR (CFA)	280.00 €
Réserve	166.00 €
<b>Total du 6574 :</b>	<b>3 280.00 €</b>

### **Organisation de la semaine scolaire 2024**

Madame le Maire explique que sans avis du Conseil Municipal, l'organisation de la semaine scolaire, dès la rentrée de septembre repassera à 4.5 jours par semaine.

Le Conseil d'Ecole, le 14 mars 2024, s'est prononcé pour la continuité de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande à Madame l'Inspectrice de l'Académie, la reconduction pour 3 années consécutives de la semaine scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

### **Facture LIRE ET ECRIRE**

Madame le Maire donne lecture de la facture Lire et Ecrire pour l'achat d'une imprimante pour le camping municipal.

Elle s'élève à 272.51 € H.T. soit 327.01 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Maire à régler cette facture sur le budget investissement de l'année 2024 imputation 21838 opération 66.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget investissement de l'année 2024.

### **Approbation du Compte de Gestion 2023**

#### **Budget Principal**

#### **Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Pierre-Loup DEVOS, Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été

prescrit de passer dans ses écritures.

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Compte Administratif 2023**

#### **Budget Principal**

Monsieur Philippe GRANADOS présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2023 arrêté aux sommes suivantes :

#### **Fonctionnement :**

- Dépenses	480 178.66 €
- Recettes	548 912.73 €
- Report 2022	166 859.17 €
- Excédent	235 593.24 €

#### **Investissement :**

- Dépenses	61 286.05 €
- Recettes	54 053.43 €
- Report 2022	19 128.41 €
- Déficit	26 361.03 €

**Madame le Maire n'a pas participé au vote.**

### **Affectation du Résultat d'Exploitation de l'Exercice 2023**

#### **Budget Principal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune, le 6 avril 2024.

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de	235 593.24 €
- Un déficit cumulé d'investissement de	26 361.03 €

#### **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

- le solde disponible de 235 593.24 € est affecté comme suit :
- . Reprise en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) la somme de 209 232.21 €.
- . Reprise au 1068 à titre obligatoire la somme de 26 361.03 €

## **Vote du Budget Primitif 2024**

### **Budget Principal**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents le budget primitif de la Commune arrêté aux sommes suivantes :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses	708 503.00 €
Recettes	708 503.00 €

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses	104 254.03 €
Recettes	104 254.03 €

### ***INFORMATIONS DIVERSES :***

#### **Demande de subvention du Club de Natation de St Laurent**

Madame le Maire informe que le Club de Natation de St Laurent (CASL) demande une subvention de fonctionnement aux communes.

Ils sollicitent une participation de 300 € à 1 000 € par commune.

Les membres du conseil municipal, ne souhaitent pas participer.

En effet, plusieurs demandes d'associations de communes voisines ont déjà été refusées.

Il est préférable de privilégier les associations présentes sur la commune.

#### **Camping Municipal**

Le camping est ouvert depuis le 30 mars.

Les housses du chalet ont été refaites par la couturière de Crouy – Mme Anaïs BRUNET « Les Petites Joly ».

Les Bulgares arriveront dans les chalets le 29 avril.

#### **Ecoles :**

La chasse aux œufs aura lieu le 7 avril au camping.

Le carnaval aura lieu le 13 avril à THOURY. Nos salles communales n'étaient pas disponibles à cette date.

#### **Festival**

Un festival organisé par le Département aura lieu le 30 août en soirée, au camping municipal.

#### **Elections**

Le planning des élections Européennes du 9 juin a été établi.

#### **Eglise**

L'Architecte des Bâtiments de France ne souhaite pas que la porte de l'Eglise soit changée.

Une porte d'Eglise se répare.

### **Vidéo Protection**

L'Architecte des Bâtiments de France n'autorise pas le mât supplémentaire prévu.

Par contre, elle accepte le rallongement de celui existant.

Il sera nécessaire de retirer le miroir.

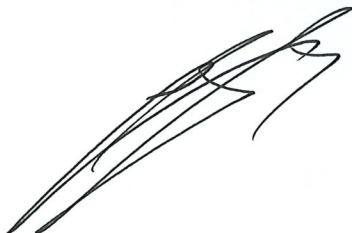
### **Eclairage public :**

Il est demandé le rallongement des horaires de l'éclairage public jusqu'à 23H.

La compétence étant celle de la Communauté de Communes, Madame le Maire en parlera lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 10 h 30.

**Le secrétaire de séance**  
**M. Christian DUCHATELLE**



**Le Maire**  
**Mme Claudette SORIN**

